



Synthèse des observations du public

PLPDMA - Syndicat Mixte Nord Dauphiné

Axes	Avis et remarques sur le PLPDMA	Réponses du SMND
Éco-exemplarité	Sensibiliser, former les élus semble nécessaire pour qu'ils montrent l'exemple et impulsent le mouvement.	Les élus seront intégrés et sensibilisés via différentes actions (n°1, n°2, n°3, n°4). Une action à part entière pour sensibiliser les élus n'est pas envisagée.
	Proposer des bacs de tri sélectif pour des manifestations ponctuelles.	Pris en compte dans l'action n°2 (évènementiel éco-responsable).
	Avoir une réflexion sur les revues communales, de la CAPI, du département (pertinence, format, distribution). Celles-ci génèrent beaucoup de déchets papier et cela pourrait être réduit.	En dehors du périmètre d'action du SMND.
Sensibilisation des publics	Cela me semble bien. Mais une action de lobbying auprès des distributeurs serait bien pour diminuer les emballages.	Cette suggestion dépasse le périmètre d'action du SMND.
	<p>Tout est très bien, il faut privilégier la sensibilisation à la gestion des déchets et encourager le tri sélectif et l'utilisation des déchèteries. Remarques par rapport à ces 2 points:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envisager la participation des particuliers selon le poids des poubelles. - Augmenter le nombre de passages gratuits en déchèterie (50 par exemple). 	<p>La tarification incitative n'est pas un sujet actuel au SMND. La gestion des déchèteries est en dehors du périmètre d'action du PLPDMA.</p>

Sensibilisation des publics

les sacs de tri devraient être fournis pour être conformes aux besoins du centre de traitement - les taxes de gestion des déchets devraient se faire par habitant selon leur utilisation/volume de déchets, afin d'inciter ici le compactage des déchets triés et globalement de réduire tous déchets et donner à tout un chacun un intérêt direct à adapter sa consommation et donc ses déchets en conséquence.

La tarification incitative n'est pas un sujet actuel au SMND. La gestion des déchèteries est en dehors du périmètre d'action du PLPDMA.

Dans mon bâtiment il y a deux personnes qui posent quotidiennement devant leurs paliers leurs sacs poubelles de 100 L et leurs encombrants avant de les descendre et les poser devant notre allée. Nous avons informé notre bailleur qui ne réagit pas, alors ces personnes continuent alors qu'une sensibilisation en porte à porte pourrait modifier leurs comportements et pour les récidivistes une sanction serait plus persuasive.

La gestion des déchèteries est en dehors du périmètre d'action du PLPDMA.

Sur Lyon, il y a une appli qui s'appelle « Voisin Malin ». Elle permet de s'appuyer sur des voisins ayant de l'influence pour faire de la sensibilisation. Ceux-ci sont ensuite rémunérés (<https://www.voisin-malin.fr/>). Cela peut être un bon complément à la campagne de porte-à-porte gérée par un prestataire.

Avis non retenu pour éviter de multiplier les interlocuteurs et garder un prestataire qui soit bien formé afin de s'assurer qu'il passe le bon message.

Envisager des campagnes par thème. Par exemple : une campagne « déchets électroniques », une campagne « encombrants », une campagne « papier, cartons », etc.

Les thématiques citées pourront être intégrées aux différents canaux de communication prévus dans l'action n°4 (site internet, Facebook, presse...).

Sensibilisation des publics	Possibilité d'une sensibilisation par les autres adultes (ATSEM, périscolaires, etc.).	Les professionnels du milieu scolaire sont sensibilisés au compostage dans le cadre de l'accompagnement de mise en place de site de compostage autonome en établissement. L'action n°6 portant sur le gaspillage alimentaire, repose principalement sur ce personnel. Une sensibilisation plus large n'est pas envisagée.
	Bravo c'est une belle initiative ! En tant que particuliers nous manquons d'information sur le fonctionnement des centres de recyclage (ce qui est trié, comment...) pour que nous puissions améliorer nos pratiques.	Pris en compte dans l'action n°3 (communication de proximité).
	Transmettre les vidéos SMND sur le site des communes.	Pris en compte dans l'action n°4 (outils et supports variés de communication), même si pas nommé explicitement.
	Aller dans les assemblées générales de co-propriété.	
	Envisager des actions de communication par lotissement ou quartier si habitat individuel.	
	S'appuyer sur les associations de quartier.	
	Faire attention aux spécificités des territoires (ex : pour Villefontaine, il ne faut pas oublier de dialoguer avec les bailleurs sociaux, etc.).	Pris en compte dans l'action n°3 (communication de proximité).
	Il faut aussi sensibiliser les parents pour que les informations apprises à l'école s'ancrent bien à la maison.	Ce public est jugé non prioritaire par les professionnels. Les intervenions scolaires seront proposées à partir du CE2 et au-delà.
	Sensibiliser dès la maternelle.	
	S'appuyer sur le label éco-école.	Pris en compte dans l'action n°5 (éducation des scolaires)

Sensibilisation des publics	Il est important de poursuivre vos communications et de faire comprendre que le recyclage est une alternative mais pas une solution en passant par les enfants mais aussi les adultes. Peut-être par des expositions (projets scolaires? Action avec l'association Zéro déchets de BJ?) à la médiathèque, en ville, Etc...	Pris en compte dans l'action n°5 (éducation des scolaires), la forme et la portée des projets scolaires dépendent aussi de l'équipe éducative et des potentiels partenaires (associations, mairies, etc.).
	Former les enseignants (et les motiver).	Pris en compte dans l'action n°5 (éducation des scolaires).
Biodéchets et déchets verts	En dehors des écoles du territoire CAPI, les établissements sanitaires et sociaux, les restaurants d'entreprises etc. vont-ils aussi être joints à ce travail ?	L'installation de site de compostage est possible pour ces types de structures. Cela n'est pas prévu pour l'action n°6 portant sur le gaspillage alimentaire (les établissements scolaires étant prioritaires, dans un premier temps).
	Comment faire porter aux particuliers ce que les élus devraient mettre en place pour le plus grand nombre. Les personnes âgées, handicapées ne peuvent pas gérer un composteur individuel (brassage....) d'où la nécessité de composteurs collectifs communaux. La prévention commence par l'ergonomie. Le lombricomposteur est assez répulsif pour certains et nécessite d'être dans des endroits où la température est stable et peu élevée du type cave.	Des partenariats avec des CCAS existent déjà pour plus d'inclusion. Des formations seront proposées pour accompagner les habitants à l'utilisation d'un lombricomposteur.
	Utiliser le bioseau comme un outil de communication / formation (affiche explicative dessus).	Aucun bioseaux ne sont distribués pour le moment lors de la vente de composteurs individuels. Une expérimentation a été réalisée en 2021 sur des bioseaux remis lors de l'installation de site de compostage. Le système n'a pas été retenu car il nécessite de laver les bioseaux régulièrement, les étiquettes sont alors rapidement illisibles.

Biodéchets et déchets verts	Promouvoir une location du broyeur mutualisée entre voisins.	Cette remarque n'est pas retenue. La priorité est donnée aux prêts de broyeurs à végétaux, en partenariat avec les communes.
	Possibilité de mettre en lien les gens qui ont du broyat et ceux qui en cherchent ? Via une appli par exemple ?	Action qui n'a pas été envisagée pour le moment et qui nécessite d'autres moyens que ceux engagés pour le PLPDMA.
	Avoir une réflexion sur la mise à disposition de broyat (comme celui présent dans les déchèteries), qui pourrait servir aux sites de compostage partagé par exemple.	Action qui n'a pas été envisagée pour le moment car les sites de compostage sont censés être autonomes, y compris pour l'apport en broyat. Le sujet a été identifié par le SMND et sera pris en compte dans la mise en œuvre.
	Installer et assurer le suivi, de composteurs collectifs dans chaque commune, voire plusieurs par commune.	Pris en compte dans l'action n°8 (compostage collectif).
	Discuter avec/sensibiliser les communes sur la gestion différenciée des déchets verts pour les services municipaux (mulching, etc.).	Pris en compte dans l'action n°10 (prêt de broyeurs et gestion des déchets verts).
	Former les usagers au compostage ET aux pratiques différenciées pour le jardinage (croissance lente, mulching, tonte différenciée, ...).	Pris en compte dans l'action n°10 (prêt de broyeurs et gestion des déchets verts).
	Mettre l'accent sur la possibilité pour les particuliers, d'avoir accès gratuitement à un broyeur, pour leur permettre de conserver sur place, sur leur terrain, cette ressource très utile au sol. Broyeur communal ou intercommunal.	Pris en compte dans l'action n°10 (prêt de broyeurs et gestion des déchets verts).
	Professionaliser les référents de site ? Confier cette charge à des agents SMND ?	La professionnalisation de la gestion des sites de compostage partagé par des agents du SMND a été écartée.
	Pour que le compostage collectif fonctionne dans la durée, il faut une gestion par des professionnels du SMND et non livrée seulement à l'action de bénévoles (même bien formés).	

Biodéchets et déchets verts	On ne peut pas laisser les usagers seuls face au compostage partagé. De plus, il est aussi difficile de dégager du temps des agents municipaux pour suivre les sites.	La professionnalisation de la gestion des sites de compostage partagé par des agents du SMND a été écartée.
	Possibilité de se rapprocher sur les co-loti (syndicat de co-propriété pour lotissement) pour acheter les composteurs ou des broyeurs (ou sensibilisation).	La subvention des broyeurs pour les particuliers a été écartée par le SMND.
	Ajouter des bacs de compostage collectifs dans les déchetteries ?	Le compostage collectif est vu d'abord comme un projet citoyen. Or, en déchèterie, le site de compostage ne serait pas facilement accessible.
Augmentation de la durée de vie des produits	Dans les déchètries, mettre une information aux usagers pour présenter les solutions alternatives (Osez le vélo, Emmaüs, etc.). Les flécher vers ces assos, entreprises ESS.	La remarque est prise en compte dans l'action n°4 du PLPDMA, mais ne nécessite pas une modification du projet présenté.
	Dans les cimetières, il n'y pas de tri. On pourrait mettre de côté les pots ou de la terre pour que des citoyens en récupèrent.	La remarque est prise en compte pour un développement ultérieur de l'action n°1 (éco-exemplarité des communes).
	Avoir un espace de réemploi semble compliqué à mettre en oeuvre sur toutes les déchèteries. Il faudrait peut-être se concentrer sur les plus grosses déchèteries pour en faire moins mais faire quelque chose de plus conséquent.	La remarque est prise en compte, il sera nécessaire de trouver des adaptations.
	Ne pas oublier la recyclerie de tout ce qui peut être récupéré en lien avec Emmaüs.	Pris en compte dans l'action n°11 (visibiliser les acteurs locaux de la réparation, du réemploi et de la consommation responsable).
	Liens avec Arc En Ciel et Emmaüs à renforcer.	
	Il me semble qu'il manque un point : favoriser les éco-emballages et l'utilisation de récipients pérennes (verre/tissus...). Remettre en place le système de consigne pour le verre (en Allemagne cela fonctionne très bien !) Je suis d'accord avec les autres points. Favoriser les commerces qui favorisent les clients qui apportent leur sac ou leur boîte pour mettre leurs achats.	Pris en compte dans plusieurs actions : n°2 (évènementiel éco-responsable), n°6 (réduire le gaspillage alimentaire et supprimer les barquettes en plastique jetables dans la restauration collective), n°11 (visibiliser les acteurs locaux de la réparation, du réemploi et de la consommation responsable), n°15 (réduction des déchets des commerçants « assimilés »).

Consommation responsable	Les ateliers ZD proposés sur Heyrieux par le SMND avec des matières premières achetées chez aroma zone. Bravo!!! Un soutien et partenariat avec le comptoir du Vrac d Heyrieux aurait pu peut-être éviter la fermeture du magasin et instaurer une dynamique. Même si je suis persuadée que c'est aux partenaires sociaux et éventuellement aux associations de proposer de telles actions et non au SMND qui devrait se concentrer sur les élus, les sociétés, les commerçants.	Pris en compte dans l'action n°13 (ateliers pratiques et proposition de défis).
	Les centres sociaux et les associations peuvent aider à animer des ateliers zéro déchet ou anti-gaspi. Proposer des défis culinaires anti-gaspillage ?	Pris en compte dans l'action n°13 (ateliers pratiques et proposition de défis).
Déchets des entreprises	Agent service technique de Colombier Saugnieu - Bonjour, Nous rencontrons des problèmes sur le ramassage des poubelles jaunes et ménagères. Peu ou pas de communication adaptée aux entreprises sur le tri et l'anti gaspillage. Une formation va être mise en place pour les agents volontaires mais je ne suis pas sur que cela soit suffisant. Cordialement,	Pris en compte dans l'action n°15 (réduction des déchets des commerçants « assimilés »).
Commentaires ne rentrant pas dans le champ du PLPDMA	Bonjour, Le PLPDMA a le mérite d'exister et de mettre l'accent sur la réduction des déchets. Toutefois, les objectifs affichés, possiblement atteignables, restent nettement insuffisants au regard de la quantité de déchets produits par la société de consommation, avec son lot de publicité, de surproduction de biens, de services de vente en ligne, des Amazon et cie, . . . etc.	Le PLPDMA a pour vocation de sensibiliser les habitants aux gestes de prévention des déchets tout en leur offrant des solutions concrètes pour les accompagner.
	Fournir des poubelles jaunes serait efficace. Au lieu de deux ramasses par semaine des poubelles classiques, une ramasse classique et une jaune.	Commentaire ne rentrant pas dans le champ du PLPDMA. Une étude sur la fréquence de collecte est en cours.
Il faudrait déjà inciter les particuliers au tri en diminuant les ramassages ordures ménagères (actuellement 2 fois par semaine) alors qu'il faut se déplacer pour les déchets jaunes plus importants .		

<p>Commentaires ne rentrant pas dans le champ du PLPDMA</p>	<p>Le compostage se fait de + en + dans les villages. Nous pouvons mettre plus de choses dans les poubelles jaunes. Nous faisons moins de poubelles "ordures ménagères". Il faudrait un passage toutes les 2 semaines pour les ordures ménagères et toutes les semaines les poubelles jaunes.</p>	<p>Commentaire ne rentrant pas dans le champ du PLPDMA. Une étude sur la fréquence de collecte est en cours.</p>
	<p>L'installation de bacs jaunes dans les quartiers faciliterait le recyclage. Nous compostons beaucoup alors un ramassage des ordures tous les 15 jours suffirait. Cela permettrait un passage par quinzaine aussi pour le ramassage du contenu des bacs jaunes, sans augmenter le coût.</p>	
	<p>Bonjour, un grand manque de communication et de sensibilisation sur le tri, le passage de ramassage des poubelles de tri et ménagères n'est plus adapté aux nouvelles consignes de tri. Et pour information, pour la modification des consignes de tri je n'ai eu aucune communication de votre part. Le PLPDMA est une très bonne action mais sans communication il sera impossible d'impliquer une bonne partie de la population. Cordialement,</p>	<p>Commentaire ne rentrant pas dans le champ du PLPDMA.</p>
	<p>Pourquoi pas de ramassage de poubelles jaunes.</p>	<p>Commentaire ne rentrant pas dans le champ du PLPDMA.</p>
	<p>Des déchetteries propres (celle de Charantonay est mal entretenue), ouvertes plus souvent. Pas de fermeture avant l'heure. Pas de poubelles de tri "jaunes" = pas envie de se rendre aux points collectifs. Points collectifs qui "débordent"</p>	<p>Commentaire ne rentrant pas dans le champ du PLPDMA.</p>

<p>Commentaires ne rentrant pas dans le champ du PLPDMA</p>	<p>Afin de promouvoir et non pas décourager les habitants à faire le tri de leurs déchets et de réduire ces derniers autant que possible, il devrait y avoir comme c'est le cas dans d'autres communes de taille comparable depuis des années (ex: Douvres dans l'Ain) : un ramassage des déchets triés et pas seulement des points de dépose où l'on sait que c'est désincitatif pour toute une partie de la population, notamment les personnes à mobilité limitée, les personnes âgées, etc.</p>	<p>Commentaire ne rentrant pas dans le champ du PLPDMA.</p>
	<p>Est-ce qu'il serait possible de proposer l'installation éphémère de containers aux pieds des immeubles pour y déposer les objets encombrants et éviter les dépôts sauvages; ça se fait en certains endroits pourquoi pas à Bourgoin ? Il y a eu un article dans le DL sur cette pratique mais je ne me souviens plus de la date.</p>	<p>Commentaire ne rentrant pas dans le champ du PLPDMA.</p>
	<p>Bonjour, A chaque point de collecte, il serait plus que souhaitable de mettre sur un panneau les informations détaillées sur le tri des déchets, et en particulier que certains déchets comme les cartons par exemple n'ont rien à faire au point de collecte mais doivent être apportés à la déchetterie.</p>	<p>Commentaire ne rentrant pas dans le champ du PLPDMA.</p>
	<p>Est-ce qu'une mairie peut faire la demande d'un composteur public et comment peut-il être géré ?</p>	<p>Hors champ car question particulière.</p>
	<p>J'ai vu qu'il était possible d'emprunter des broyeurs végétaux mais je n'ai pas trouvé où ni comment sur votre site. Pourriez-vous envoyer cette information ?</p>	<p>Hors champ car question particulière.</p>
	<p>Engager des discussions avec les pharmacies pour qu'elles s'engagent à reprendre les médicaments non utilisés ou périmés.... Ce qui n'est pas toujours le cas ! (Espace dédié dans l'officine).</p>	<p>Commentaire ne rentrant pas dans le champ du PLPDMA.</p>
	<p>Un territoire où existe un incinérateur, producteur d'énergie et gros émetteur de GES, a-t-il toute latitude pour réduire les déchets ?</p>	<p>Commentaire ne rentrant pas dans le champ du PLPDMA.</p>